

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 Septembre 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023

Présents : 19
Absents : 10
Votants : 22

**Présents :** MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Philippe NOGET, Pierrick LELIÈVRE, Chantal THÉRÉNÉ-NAËL, Éric VAUCELLE, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Youenn COMBOT, Soazig GUÉRIN, Hélène MAGRÉ, Mallory CANCOUËT.

**Absents :** MM. Jean-Yves DRÉAN, Catherine LE CHÊNE-COLLÉAUX (donne pouvoir à Sophie NICOLE), Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX, Christine RICHARD, Sylvie ROLLO (donne pouvoir à Valérie LETOURNEL), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN, Karine BRANCHE, Sonia GUIMARD.

Hélène MAGRE a été élue secrétaire de séance.

---

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Hélène MAGRE secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023**

---

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juillet 2023.

---

## ORDRE DU JOUR :

### Compte-rendu des décisions du Maire

1. Intervention de Monsieur Tanguy GRASSET, Directeur associé du cabinet « Stratégie Financière Partagée (durée de 30 minutes)  
Rapporteur : Monsieur le Maire
2. Finances – Décisions modificatives BA « PARC IMMOBILIER » et « ARTEMISIA »  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
3. Informations sur l'installation du futur cabinet dentaire à la Maison Pluridisciplinaire de Santé  
Rapporteur : Philippe NOGET
4. Projets structurants – Passation d'une convention relative à l'installation des bornes de recharges électriques dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de l'Aff.  
Rapporteur : Philippe NOGET
5. Foncier- Convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine – Parcelle cadastrée n°061 AN 50 sise Rue du Menhir.  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
6. Travaux- Convention avec Morbihan Energies pour l'effacement et la rénovation des réseaux électriques Rue de l'Ecole à La Chapelle-Gaceline  
Rapporteur : Nicolas PIROT
7. Foncier - Régularisation foncière de la voie "Rue Marcel Chesnais". Rétrocession de 8m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée n°061 AN 558 dans le domaine public communal.  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
8. Foncier- Désaffectation, déclassement et cession des parcelles cadastrées n°038 ZE 006, ZE 285, ZE 287, ZE 288, ZE 272, ZE 293, ZE 294, ZE 298 et ZE 349 sises" Zone d'Activités des Boussards" à de l'Oust à Brocéliande Communauté.  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
9. Projets Structurants – Attribution d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de contrôle technique et de coordination SPS pour les bâtiments communaux La Fabrique et la Capitainerie.  
Rapporteur : Philippe NOGET
10. Projets Structurants – Attribution d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d'études géotechniques pour les bâtiments communaux La Fabrique et La Capitainerie.  
Rapporteur : Philippe NOGET

11. Commande publique - Attribution d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur le diagnostic sanitaire et énergétique avant travaux dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac.  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
  
12. Commande publique - Attribution d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d'études géotechniques dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac.  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
  
13. Commande publique - Marché public de travaux portant sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en une bibliothèque et un logement - Présentation d'avenants.  
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
  
14. Commande publique - Mission d'hydrocurage et d'inspection des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le cadre de la maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville - Avenant n°1.  
Rapporteur : Philippe NOGET
  
15. Modification du tableau des effectifs  
Rapporteur : Delphine BOULANGER
  
16. Recrutement de deux apprentis  
Rapporteur : Delphine BOULANGER
  
17. Ressources Humaines- Attribution de gratifications en faveur des stagiaires  
Rapporteur : Delphine BOULANGER
  
18. Questions diverses

---

### **Compte-rendu des décisions du Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions vous sont envoyées en pièces annexes.

<b>1. Intervention de Monsieur Tanguy GRASSET, Directeur associé du cabinet « Stratégie Financière Partagée (durée de 30 minutes)</b>
---

Rapporteur : Monsieur le Maire

En 2021, la commune a été sollicitée par la société SFP (Stratégie Financière Partagée) disposant de son siège social à Angers qui assure des missions de conseils budgétaires pour les collectivités locales.

Elle les accompagne pour le développement des stratégies financières, le pilotage des performances budgétaires et la présentation de scénarios de rétrospective et de prospective budgétaire. Ses clients sont, entre autres, les communes de Larmor-Baden, Segré, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ou bien encore le Département des Côtes d'Armor.

A la suite de l'envoi des comptes administratifs 2020 à 2022, la société SFP a établi des rapports de gestion en fonctionnement et en investissement pour les années concernées.

Lors des deux dernières séances de travail en Juin dernier avec Monsieur Grasset, il a été élaboré des perspectives budgétaires portant sur les années 2023 à 2026.

L'intervention de Monsieur Grasset porte sur la présentation de ces rapports permettant à la collectivité de comprendre les marges de manœuvre existantes et à venir pour la gestion des opérations en fonctionnement et des perspectives d'investissements à projeter.

## PAS DE VOTE : UNIQUEMENT INFORMATIONS

### 2. Finances – Décisions modificatives BA « PARC IMMOBILIER » et « ARTEMISIA »

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Monsieur Fabrice Genouel, Maire délégué de Glénac, chargé des finances, expose aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de la consommation des crédits et des travaux et acquisitions restant à effectuer, il propose d'adopter les décisions modificatives suivantes sur les budgets annexes de 2023 :

#### Parc Immobilier 2023 :

<b>DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b> CHAP 011 – Charges à caractère général Art – 60621 – Combustible	- 1 000.00 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> CHAP 67 – Charges spécifiques Art – 673 – Titres annulés	+ 1 000.00 €

#### Budget Annexe Artemisia 2023 :

<b>DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b> CHAP 011 – Charges à caractère général Art – 615228 – Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 2 000.00 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	+ 2 000.00 €

## VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. Informations sur l'installation du futur cabinet dentaire à la Maison Pluridisciplinaire de Santé**

Rapporteur : Philippe NOGET

Depuis le milieu de l'année 2020, la commune avait dû faire face au départ précipité de deux dentistes installés au sein de la Maison Pluridisciplinaire de Santé. Il est précisé qu'aucun état des lieux n'a été effectué et que, compte-tenu des dégradations enregistrées, la commune avait obtenu de leur part une somme de 2 133 ,26 € en 2021 à titre de dédommagements du matériel et mobilier enlevés.

Il avait été recensé quelques contacts téléphoniques avec des dentistes en recherche de nouvelle localisation dont un d'origine roumaine qui envisageait de déménager du Jura et la commune lui avait fait parvenir début 2023 un dossier de présentation de La Gacilly ainsi qu'une approche des conditions d'installation. En réponse, il avait finalement précisé demeurer dans l'Est de la France.

Il est rappelé que, lors des dernières réunions de quartiers organisées en mars 2023 auprès des habitants, ceux-ci ont vivement interpellé les élus sur la nécessité de disposer d'une nouvelle offre de praticiens, à savoir médecins et dentistes, adaptée à l'évolution de notre population.

A ce titre, la commune avait engagé en avril dernier des démarches pro-actives pour remédier à cette désertification médicale, en procédant à des réunions avec les actuels professionnels de santé et en ayant recours aux services de la coordinatrice de l'association C.P.T.S. (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Pays de Redon, Madame Ludivine Gauthier.

C'est par l'intermédiaire de cette personne que la commune a enregistré début juin 2023 la recherche d'un couple de dentistes, originaires de Pézenas dans l'Hérault, qui souhaitaient s'installer le long de la façade atlantique.

Après l'envoi de documents de présentation, la commune a établi très rapidement un premier contact pour leur demander de venir découvrir notre territoire. Durant la troisième semaine de juin, il leur a été présenté les atouts touristiques et économiques de la commune puis établi les contacts avec les autres professionnels de santé ainsi qu'avec Monsieur Jean-Paul LEMBELEMBE, docteur à Malestroit et représentant de l'A.R.S. du Morbihan.

Le lundi 26 juin, Madame Salomé DALICHOUX et Monsieur Paolo GUIDA informaient que, après mûre réflexion, ils confirmaient leur intention de retenir la commune pour leur projet d'implantation.

Agés tous les deux de 26 ans, ils ont effectué leurs enseignements de chirurgiens-dentistes en Espagne puis se sont installés en Italie durant une année avant de revenir dans le sud de la France en mars dernier.

Tout en rappelant que ce cabinet dentaire d'une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup> ne disposait plus d'aucun équipement, il a été pris l'initiative, en étroite concertation avec eux, de solliciter, au cours du mois de juillet, trois fournisseurs régionaux de matériel dentaire.

La société SCHEIN, Agence de Rennes, nous a transmis la meilleure proposition pour un coût d'acquisition de 149 714,07 € H.T. et une livraison-pose de ce matériel est prévue durant la première quinzaine de novembre prochain. Cet investissement communal devra être complété par l'agencement de cet espace avec l'achat de petit mobilier, actuellement en cours d'évaluation.

Après l'établissement d'un business-plan par une experte-comptable de Redon, il est convenu que ces porteurs de projets contractent un prêt bancaire d'un montant de 50 000 € en vue d'assurer le financement d'outillages et des consommables.

Ils ont été présents de nouveau sur notre commune mi-août pour, après diverses recherches, retenir un logement correspondant parfaitement à leurs souhaits.

Leurs doubles venues dans notre commune ont fait susciter beaucoup d'intérêts de la part des habitants et, alors qu'aucune communication n'a été engagée par la commune, les services enregistrent régulièrement des appels téléphoniques, des questionnements directs à l'accueil pour connaître leurs dates d'installation, voire pour disposer de leurs plannings d'interventions. Des dentistes de Redon confirment leurs installations prochaines à La Gacilly.

Lors des discussions avec eux, il leur a été confirmé que leurs appréhensions, pouvant être légitimes pour une première installation en tant que libéraux, allaient très vite s'estomper au regard des attentes des habitants du territoire.

Il est devenu primordial que la commune cesse d'être classée comme une zone de désertification médicale et une réponse favorable à ce projet d'implantation est donc nécessaire pour endiguer ce phénomène et retrouver un niveau de praticiens médicaux correspondant à l'attractivité de la commune.

Il sera demandé d'émettre un avis consultatif sur le projet d'implantation de ce cabinet dentaire et des conditions telles qu'évoquées ci-dessus.

#### Commentaires :

Investissement dans le matériel par la commune pour soutenir leur implantation sur La Gacilly.

Loyer gratuit pendant 6 mois puis 450€ par praticien

Pas d'aide de la part de l'ARS possible compte tenu de la carte d'implantation en vigueur.

#### **PAS DE VOTE : POUR AVIS CONSULTATIF**

<b>4. Projets structurants – Passation d'une convention relative à l'installation des bornes de recharges électriques dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de l'Aff</b>
--

Rapporteur : Philippe NOGET

Dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de l'Aff, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) vont être installées. Celles-ci seront situées à l'arrière du bâtiment communal La Fabrique.

A cet effet, une convention doit être signée entre la collectivité et le syndicat mixte Morbihan Energies. Cette convention est conclue pour une durée de dix ans, à compter de la date de sa signature. A la fin de la durée initiale ferme, les Parties conviendront ensemble de la suite à donner (conclusion d'un nouveau contrat autorisant l'occupation d'Emplacement ou démontage de Borne).

Les modalités financières sont les suivantes :

## 1/ Implantation de la ou des Bornes

Montant estimatif des dépenses : 26 200 € HT ;

Morbihan Energies sollicitera les subventions type Advenir ;

Morbihan Energies participera de surcroît au financement sur la base d'un taux de 20 % du coût de fourniture et d'installation ;

Le reste à charge sera financé par le Partenaire et donnera lieu à une participation financière qu'il versera à Morbihan Energies.

Plan de financement prévisionnel sur la base du montant estimatif des dépenses ci-dessus :

a/ Aide : subvention Advenir - 20 960 € - 80 %

b/ Prise en charge Morbihan Energies - 5 240 € -20 %

c/ Participation du Partenaire : 0 €- 0 %

Montant de la participation financière à verser par le Partenaire à Morbihan Energies : 0 €

## 2/ Fonctionnement de la ou des Bornes

En principe, une participation financière de fonctionnement est à verser par le Partenaire à Morbihan Energies pour cette nouvelle borne de recharge : 1 000 € par an et par Borne. Toutefois, en application de la délibération n°2022-38 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 21 juin 2022 et dans l'attente de l'approbation du schéma directeur des IRVE porté par Morbihan Energies, Morbihan Energies ne sollicitera pas auprès du Partenaire le versement de cette participation financière de fonctionnement. Il est précisé que le montant total des fonds de concours du Partenaire ne peut pas excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée."

Il est donc demandé de valider la signature de cette convention.

### **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. Foncier – Convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine – Parcelle cadastrée n°061 AN 50 sise Rue du Menhir**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux électriques BT/EP et téléphonie, il convient de signer une convention de servitudes avec le syndicat mixte Morbihan Energies, pour le passage d'une ligne électrique souterraine avec le syndicat mixte Morbihan Energies.

En effet, cet enfouissement passera sous la parcelle communale cadastrée n°061 AN 50, sise rue du Menhir à La Gacilly.



Il est donc demandé de valider la signature de cette convention pour permettre la réalisation de cette opération.

Commentaire :

Démarrage des travaux aux vacances de la Toussaint.

Terrain appartenant à l'AEP

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. Travaux – Convention avec Morbihan Energies pour l'effacement et la rénovation des réseaux électriques Rue de l'Ecole à La Chapelle-Gaceline**

Rapporteur : Nicolas PIROT

Morbihan Energies a transmis une étude relative à la réalisation de futurs travaux d'effacement de réseaux à prévoir pour la Rue de l'Ecole à La Chapelle-Gaceline.

Il est énuméré ci-après les engagements de contributions relatifs à cette opération évaluée en H.T. :

- Effacement des réseaux Electricité pour un montant de travaux estimé à 122 400 € sur lequel il est demandé à la commune une participation financière d'un montant de 42 840 € (soit 35%), étant précisé que la contribution du SDEM est de 79 560 €
- Effacement des réseaux telecom pour un montant de travaux estimé à 37 600 €, entièrement à charge de la commune
- Rénovation de l'éclairage public pour un montant de 46 820 € sur lequel il est demandé à la commune une participation financière de 35 115 € (soit 75%), étant précisé que la contribution du SDEM est de 11 705 €

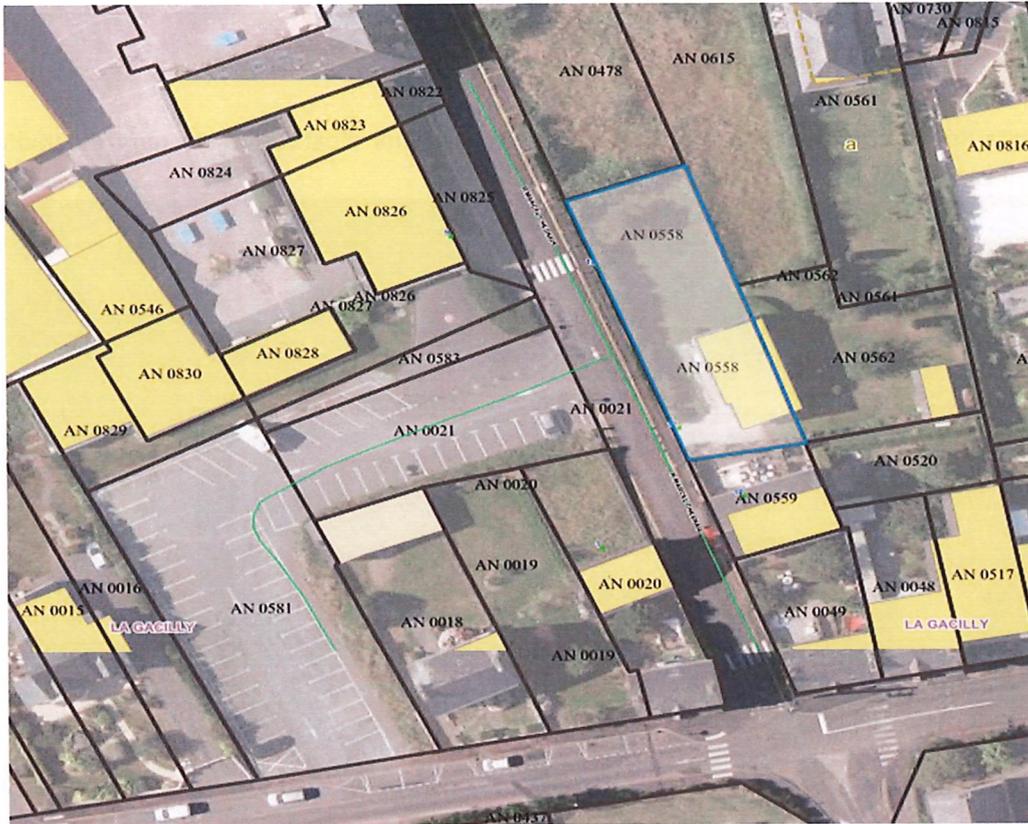
Pour cette opération, le montant total des travaux engagés s'élève à 206 820 € sur lequel il est demandé une contribution de la commune à hauteur de 115 555 €.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. Foncier – Régularisation foncière de la voie “Rue Marcel Chesnais”. Rétrocession de 8m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée n°061 AN 558 dans le domaine public communal**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

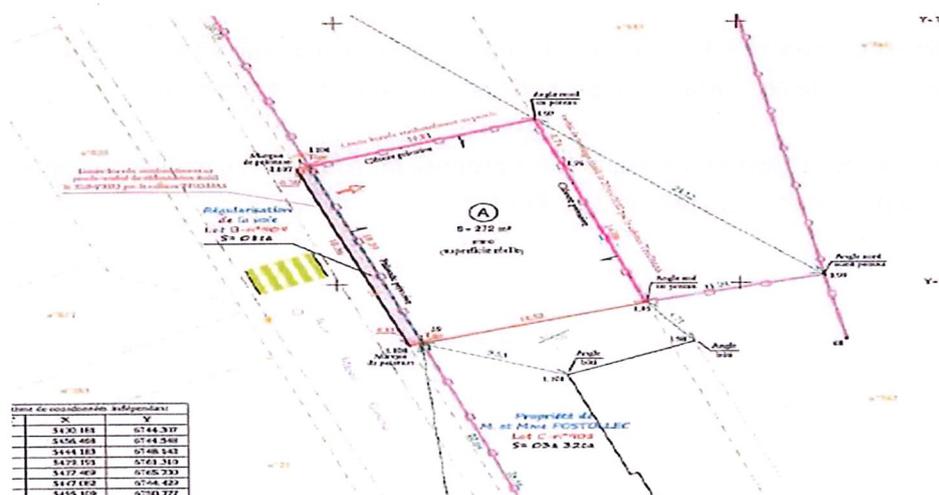
Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée n° 061 AN 558, sise 14, rue Marcel Chesnais à La Gacilly par un particulier, une régularisation foncière de la voie “rue Marcel Chesnais” doit être réalisée par la collectivité.



L'alignement est la procédure de délimitation entre une propriété publique et une propriété privée.

A la lecture du procès-verbal (PV) du bornage réalisé par le cabinet B.T.G.E, la délimitation entre la parcelle privée et la voirie, propriété de la personne publique, n'est pas conforme.

Il convient donc d'acter la rétrocession d'une bande de 8m<sup>2</sup> dans le domaine public routier, au regard de l'extrait du PV de bornage ci-dessous :





	Surface à acquérir en m <sup>2</sup>
ZE 006	690
ZE 285	45
ZE 287	122
ZE 288	312
ZE 272	105
ZE 293	602
ZE 294	529
ZE 298	4091
ZE 349	19424
<b>TOTAL</b>	<b>25920</b>

Le montant de la cession est estimé, pour une surface de 25 920 m<sup>2</sup> à **71 532 €**.

Il est donc demandé de valider la cession des dites parcelles au prix indiqué, au profit de la communauté de communes.

Ensuite, il convient de rappeler que tous les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

Une cession ne peut intervenir qu'à compter de la constatation de la désaffectation et du déclassement du bien relevant du domaine public, par l'autorité compétente, et ce conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Le cumul de ces deux actions permet d'intégrer les biens du domaine public dans le domaine privé de la commune, et ainsi de pouvoir les céder à de tierces personnes.

Ainsi, il est demandé :

- D'acter la désaffectation des parcelles qui relèvent encore du régime de la domanialité publique de la commune pour les intégrer dans le domaine privé de la commune ;
- D'acter le déclassement des parcelles cadastrées n°038 ZE 006, ZE 285, ZE 287, ZE 288, ZE 272, ZE 293, ZE 294, ZE 298 et ZE 349 pour les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Enfin, lors du bornage, il a été constaté qu'une portion de la parcelle cadastrée n° 038 ZE 006 relevait toujours du domaine public routier du Département.

La commune est dans l'attente du plan de bornage définitif établi par le cabinet GEO BRETAGNE SUD avant d'entamer toute démarche concernant cette parcelle.

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**9. Projets Structurants – Attribution d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de contrôle technique et de coordination SPS pour les bâtiments communaux La Fabrique et la Capitainerie.**

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour rappel, il a été attribué la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) portant sur la réhabilitation de la Fabrique à ATELIER LOYER et celle de maitrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la Capitainerie à PRN ARCHITECTES.

En juillet, il a été validé la passation d'une consultation simplifiée portant sur une mission CT / SPS de niveau III ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise ainsi que sur la présentation d'un devis.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 14 septembre 2023 et a décidé de retenir la société DEKRA pour un montant de 7 271 € H.T.

**POINT AJOURNÉ considérant que ce point sera de nouveau à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 octobre prochain**

**10. Projets Structurants – Attribution d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d'études géotechniques pour les bâtiments communaux La Fabrique et La Capitainerie**

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour rappel, il a été attribué la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) portant sur la réhabilitation de la Fabrique à ATELIER LOYER et celle de maitrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la Capitainerie à PRN ARCHITECTES.

En juillet, il a été validé la passation d'une consultation simplifiée portant sur une mission de relevés topographiques et d'études géotechniques pour les bâtiments communaux La Fabrique et la Capitainerie ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise ainsi que sur la présentation d'un devis.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunit le jeudi 14 septembre 2023 et a décidé de retenir la société GINGER pour la réalisation des études géotechniques pour un montant de 7 800 € HT et la société EGUIMOS pour les relevés topographiques pour 2 990 € HT

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ POUR RETENIR LA PROPOSITION GINGER**

**POINT AJOURNÉ POUR LA MISSION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES CONSIDÉRANT QUE CE POINT SERA DE NOUVEAU À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE PROCHAIN**

**11. Commande publique – Attribution d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur le diagnostic sanitaire et énergétique avant travaux dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Pour rappel, il a été attribué la mission de maitrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac au cabinet d'architecture GORY ET ASSOCIES.

En juillet, il a été validé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur le diagnostic sanitaire et énergétique avant travaux ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise ainsi que sur la présentation d'un devis.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 14 septembre 2023 et a décidé de retenir la société ADX pour un montant de 7 270 € HT.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**12. Commande publique – Attribution d’une procédure de passation d’un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d’études géotechniques dans le cadre du marché de maîtrise d’œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Pour rappel, il a été attribué la mission de maîtrise d’œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac au cabinet d’architecture GORY ET ASSOCIES.

En juillet, il a été validé le lancement d’une procédure de passation d’un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d’études géotechniques ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l’entreprise ainsi que sur la présentation d’un devis.

La Commission d’Appel d’Offres (CAO) s’est réunie le jeudi 14 septembre 2023 et a décidé de retenir la société HAMEL pour les relevés topographiques pour un montant de 2200€ HT et GINGER pour les études géotechniques pour un montant de 1995€ HT

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**13. Commande publique – Marché public de travaux portant sur la réhabilitation d’un bâtiment communal en une bibliothèque et un logement - Présentation d’avenants**

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Dans le cadre des travaux portant sur la réhabilitation d’un bâtiment communal en une bibliothèque et un logement à Glénac, un avenant a été présenté par le maître d’œuvre LA FABRIK D’ARCHITECTURES, au maître d’ouvrage :

- Lot n°1 “DEMOLITION –DESAMIANTAGE” – TNS DEPOLLUTION : avenant positif de 941.42 € HT pour démolition complémentaire de l’annexe.

Le montant du lot n°1 passe donc de 59 722.01 € HT à 60 663.43 € HT.

Le montant du marché public de travaux passe donc de 397 487.75 € HT à 398 429.17 € HT.

La Commission d’Appel d’Offres (CAO) s’est réunie le jeudi 14 septembre 2023 et a décidé de valider l’avenant la société HAMEL pour un montant de 2200€ HT et GINGER pour un montant de 1995€ HT

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**14. Commande publique – Mission d’hydrocurage et d’inspection des réseaux d’eaux pluviales et d’eaux usées dans le cadre de la maîtrise d’œuvre portant sur l’aménagement des espaces publics du centre-ville - Avenant n°1**

Rapporteur : Philippe NOGET

Au mois de mars dernier, il a été validé l'attribution de la mission mentionnée en objet au groupement MNTopo (géomètre) / RST assainissement (inspection caméra des réseaux) pour un montant de 51 360€ HT.

MNTopo a terminé sa mission topographique. L'entreprise RST assainissement est toujours sur la commune du fait de sujétions techniques qui sont apparues au cours de leur mission. Celles-ci engendrent une plus-value sur l'hydrocurage et l'inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur le secteur périphérique de la commune (cf. les quatre entrées de ville).

Un avenant a donc été présenté au Maître d'ouvrage. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jeudi 14 septembre 2023 et a décidé de ne pas donner suite à la présentation de cet avenant.

## **PAS DE VOTE : POINT ANNULÉ**

### **15. Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de la commune sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il est proposé les modifications suivantes du tableau des effectifs :

Pour le Remplacement de l'agent en charge de l'école et de la garderie :

- création d'un poste d'Adjoint d'animation Temps Non Complet à 27 h 15 à compter du 30/08/2023
- suppression du poste d'Agent de maîtrise Temps Complet du 01/09/2023

Pour le Poste d'agent d'entretien des bâtiments et cantine :

- création d'un poste d'Adjoint technique Temps Non Complet à 28 h 00 à compter du 01/09/2023

Pour le Service Cadre de Vie-Espaces verts :

- suite à un départ en retraite, suppression du poste d'Agent de maîtrise détenu par l'agent à compter du 01/09/2023.

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **16. Recrutement de deux apprentis**

Rapporteur : Delphine BOULANGER

A l'identique des années précédentes, la commune poursuit le recrutement d'apprentis et ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Il est proposé la création, pour une durée de deux années, de deux postes d'apprentis :

- Cadre de Vie-Espaces verts à compter du 11/09/2023
- Service Communication à compter du 16/09/2023

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 17. Ressources Humaines – Attribution de gratifications en faveur des stagiaires

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Chaque année, la commune enregistre des demandes d'étudiants à la recherche d'un stage pour connaître le fonctionnement d'une collectivité locale et pour favoriser leur insertion professionnelle.

Durant le mois de juillet, la commune a accueilli Eloi Boussuge pour la réalisation d'un stage en communication. Sa mission a été de couvrir l'ensemble des événements (associatifs, culturels, sportifs, etc...) avec la production de publications sur les réseaux sociaux.

Au regard de son travail fourni, il apparaît, à l'identique des décisions similaires prises par la collectivité, de lui attribuer une indemnité de stage.

Le versement d'une gratification à un stagiaire est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs.

Pour tout stage inférieur ou égal à deux mois, il est nécessaire de prendre une délibération fixant le montant et les modalités de versement.

Commentaire :

Après consultation législative : 15% du plafond horaire qui représente aujourd'hui 4.05€ /heure soit une gratification proposée à 567€

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 18. Questions diverses

Elections sénatoriales : obligatoire sous peine d'amendes. Les titulaires ont reçu une convocation, à **présenter impérativement** à l'entrée du Palais des Congrès

La Gacilly partenaire de Nature en Fête les 6,7 et 8 octobre 23. Recherche de bénévoles et/ou participation aux ateliers.

Repas du CCAS le 14/10. L'ensemble du Conseil Municipal est convié. Inscription auprès de Catherine Soulaïne.

Prime au pouvoir d'achat exceptionnelle : attribuée aux agents de la fonction publique. Débat et sujet qui sera à évoquer lors du prochain conseil municipal

Casino : Quid du devenir du personnel en place, pas de nouvelle de la part d'Intermarché. Vigilance sociale.

Assemblée Générale des Maires du Morbihan le 21/10 à Artémisia.

Pierre Morel : dépôt du permis de construire fin septembre. Démarrage janvier/février 24 des travaux pour ouverture 2025.

La Marelle : changement de propriétaire.

Lidl : recours de Casino qui va impacter le délai de transformation.

Le coin des Artistes reprend le local des « 3 petits cochons » pour prestation traiteur.

Salon de la Gastronomie animé par l'ensemble des restaurations le 10/12.

Fin de la séance à 20h30

---

Le Maire,  
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,  
Hélène MAGRÉ

